

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20220519-021

du 19 mai 2022

n°021

page 1/3

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (33) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCE, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Séverine BART, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Patricia BAZIN, Marion LATUS, David SIMON

POUVOIRS (6) : Jean-Pierre de MICHIEL donne pouvoir à Marion LATUS  
Pierre BARAUDON donne pouvoir à Patricia BAZIN  
Evelyne AZIHARI donne son pouvoir à Jean-Pierre ABELIN  
Séverine BART donne pouvoir à Maryse LAVRARD  
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Yasin ERGÜL  
Elsa FARHAT donne pouvoir à Thomas BAUDIN

EXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

**RAPPORTEUR : Monsieur Yasin ERGÜL**

**OBJET : Attribution de subventions et individualisation de crédits au titre du Contrat de Ville – Première programmation pour l'année 2022**

*Par délibération n°13 du conseil municipal du 9 avril 2015, le cadre et les objectifs du contrat de ville couvrant la période 2015-2020 ont été adoptés, et le document contractuel a été finalisé et signé en présence de tous les partenaires le 4 juin 2015.*

*Cette politique concerne deux quartiers définis comme prioritaires : "Ozon-Les Renardières-Le Lac" (quartier n°1), et "Châteauneuf – centre-ville" (quartier 2), pour y développer des actions visant à réduire les écarts entre ces quartiers et le reste du territoire urbain.*

*Elle concourt à intervenir sur les 3 piliers qui sont la cible de cette politique publique :*

- I - Le développement économique et l'emploi,*
- II - Le cadre de vie et le renouvellement urbain,*
- III - La cohésion sociale,*

*en agissant de manière transversale sur l'égalité femmes hommes, la lutte contre les discriminations, les valeurs de la république et la citoyenneté.*

*Par la délibération n°16 du conseil municipal du 7 novembre 2019, la collectivité a adopté la prolongation du contrat de ville jusqu'au 31 décembre 2022, et renforcé certaines priorités liées à la cohésion sociale, l'insertion-emploi et le cadre de vie.*

*Il est proposé d'adopter les attributions de subventions aux associations et structures mettant en œuvre des actions dans le cadre de la politique de la ville*

\* \* \* \* \*

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT****Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20220519-021****du 19 mai 2022****n°021****page 2/3**

**VU** l'article 10 de la loi n°2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, prévoyant la conclusion d'une convention pour l'attribution de subventions supérieures à 23 000 €, modifié par l'ordonnance n°2005-856 du 25 juillet 2005 portant simplification du régime des libéralités consenties aux associations (...),

**VU** le décret 2001-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

**VU** la délibération n°13 du conseil municipal du 9 avril 2015 relative à l'adoption du contrat de ville 2015-2020,

**CONSIDÉRANT** le contrat de ville signé en date du 4 juin 2015, par l'ensemble de ses partenaires,

**CONSIDÉRANT** la délibération n°16 du conseil municipal du 7 novembre 2019 pour l'adoption de la prolongation du contrat de ville jusqu'au 31 décembre 2022,

**CONSIDÉRANT** les avis du Comité Technique du Contrat de Ville de Grand Châtellerault du 28 février 2022,

**CONSIDÉRANT** l'adéquation des projets et actions présentés par les structures avec les priorités du contrat de ville,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer des subventions aux associations et structures mettant en œuvre des actions dans le cadre de la politique de la ville pour un montant de **28 400,00 €** selon le tableau ci-dessous :

<b>Structures</b>	<b>Actions</b>	<b>Montant attribué en 2021</b>	<b>Positionnement collectivité 2022</b>
CSC Ozon	Redynamisation du Conseil Citoyen	1 000 €	1 000 €
CSC Ozon	Parentalité et numérique	1 500 €	1 500 €
CSC Ozon	Proximité-animation hors les murs	2 000 €	2 000 €
CSC Ozon	Accompagnement des jeunes majeurs	1 000 €	1 000 €
CSC Ozon	Moi jeune et citoyen	900 €	900 €
Maison Pour Tous	Famille et parentalité	940 €	1 000 €
Maison Pour Tous	Prévention de la délinquance	1 200 €	1 200 €
Maison Pour Tous	Vie de quartier et démarche citoyenne	1 000 €	1 000 €
CSC les Minimés	Lever les freins pour accéder à l'emploi	Nouvelle action	1 000 €
CSC les Minimés	La rue est à vous	1 500 €	1 500 €
CSC les	Soutien à la parentalité	Nouvelle action	1 000 €

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT****Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20220519-021****du 19 mai 2022****n°021****page 3/3**

Minimes			
CSC les Minimes	Jeunes mobilisés pour la citoyenneté et la lutte contre les discriminations	Nouvelle action	1 500 €
MJC Les Renardières	Faciliter l'accès aux droits et à l'insertion sociale et/ou professionnelle	2 000 €	2 000 €
MJC Les Renardières	Accompagnement des collectifs d'habitants et animation de quartier	1 000 €	1 000 €
MJC Les Renardières	Animation de quartier, lien inter-générationnel, soutien à la parentalité	4 000 €	4 000 €
Les petits débrouillards	Univer'Cités	1 775 €	1 800 €
Les petits débrouillards	La science en bas de chez toi	1 500 €	1 500 €
Infodroits	Permanences d'informations juridiques	Nouvelle action	2 000 €
CIDFF 86	Soutien à la fonction parentale	1 000 €	1 000 €
CIDFF 86	Favoriser les égalités femmes- hommes et prévenir les comportements sexistes	500 €	500 €
		<b>24 815 €</b>	<b>28 400 €</b>

- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer les pièces relatives à cet objet.

La dépense sera imputée sur le compte budgétaire 518/65748/4500.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques  
Céline NICOUD



